



Modification de pension alimentaire

Par **numerobis**, le 19/11/2008 à 13:04

Bonjour, divorcé depuis le 12/06/2006, une pension alimentaire à été fixée d'un commun accord lors de la procédure. Celle-ci me semble très correcte (200 € réévaluée chaque année en fonction de l'indice légal). Cette pension peut être révisée à la demande de mon ex femme ? sous quelles conditions ? y a-t-il des révisions de pension possibles suivant l'âge de l'enfant (1 enfant né en 2001)?

Par **jeetendra**, le 19/11/2008 à 13:38

bonjour, une pension alimentaire est toujours révisable à la hausse ou à la baisse en fonction des besoins de l'enfant qui en bénéficie, cordialement